

Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

190110/BC/AB

ARRÊTE N° ARR/2019/ST/035

Nous, Maire de la Ville de HEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que dans le cadre du déploiement de la fibre par SNEF TELECOM pour le compte de la société BOUYGUES TELECOM, il est nécessaire de permettre l'ouverture et la reconnaissance des chambres situées en trottoir sur le territoire de la ville de Hem, le tirage de câbles et leurs raccordements, il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour régler ce secteur.

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : A partir du 22 janvier 2019 et ce, jusqu'au 31 décembre 2019, les opérations de déploiement devront être signalées par des barrières.

ARTICLE 2 : A partir du 22 janvier 2019 et ce, jusqu'au 31 décembre 2019, le stationnement sera interdit, au droit des travaux. La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé durant les heures d'intervention. La vitesse sera limitée à 30km/h

ARTICLE 3 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par la société SNEF TELECOM.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix et à la société SNEF TELECOM – ZAC de la Haute Rive – Bâtiment A – 59553 CUINCY.

Fait à HEM, le



**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,
aux infrastructures et à l'aménagement.**

Laurent PASTOUR